

**COMMUNE
DE BISCHHOLTZ**



Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne
Canton d'Ingwiller
✉ Mairie,
67340 BISCHHOLTZ
☎ 03.88.89.30.70
mairie.bischholtz@orange.fr

SEANCE DU LUNDI 20 JUIN 2022

Membres présents :

SPACH Thierry - WILLEM Henri - DECKER Evelyne
KUHN-SCHNEPP Anita - LEONHART Audrey
MILLER Pascal - MILLER Yann
REINHARDT Michel - WEIL Sabine
Excusées : HEINTZ Françoise - JACOB Valérie

Nombre de Conseillers

élus : 11
en fonction : 11
présents : 9

1. Désignation du secrétaire de séance

Henri WILLEM est désigné secrétaire de séance.

2. Lecture et approbation du P.V. de la réunion du 11/04/2022

Le PV de la réunion du 11 avril 2022 est approuvé et signé à l'unanimité.

3. Lotissement Bernert : décision modificative du budget

Vu l'insuffisance de crédits sur les comptes 66111 (intérêts de la dette) au BP 2022 du lotissement Bernert, le conseil municipal décide à l'unanimité de voter les crédits suivants :

Dépenses de fonctionnement :	66111 : + 1.000 €
	608-043 : + 1.000 €
Recettes de fonctionnement :	796-043 : + 1.000 €
	7015 : + 1.000 €

4. Adoption du référentiel M57 pour le budget principal de la commune de Bischholtz et le budget annexe Bischholtz lotissement Bernert à compter du 1^{er} janvier 2023

Le Maire explique que les collectivités qui utilisent actuellement le référentiel M14 passeront en janvier 2024 au référentiel M57. Toutefois celles qui le souhaitaient ont pu opter en 2021 pour anticiper ce passage au 1er janvier 2022, les autres collectivités peuvent encore aujourd'hui opter pour anticiper ce passage au M57 au 1er janvier 2023.

La commune de Bischholtz a sollicité, en application du décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015, l'avis du comptable public sur la mise en œuvre du droit d'option pour adopter le référentiel M57 à compter du 1^{er} janvier 2023. En application des dispositions précitées, le comptable public fait part de son accord de principe pour l'application du référentiel M57 par la collectivité de Bischholtz et son budget annexe Bischholtz Lotissement Bernert à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le conseil municipal sur proposition du Maire :

VU le code général des Collectivités Territoriales

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République

VU la demande par courriel du 26 avril 2022 de la commune de Bischholtz, en application du décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015, sollicitant l'avis du comptable public sur l'adoption du référentiel par droit d'option pour la commune de Bischholtz et son budget annexe Bischholtz Lotissement Bernert à compter du 1^{er} janvier 2023

VU l'accord de principe du 26 avril 2022 pour l'application du référentiel M57 par la collectivité de Bischholtz et son budget annexe Bischholtz Lotissement Bernert à compter du 1^{er} janvier 2023

et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adopter la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2023
- de préciser que la norme comptable M57 s'appliquera au budget de la commune de Bischholtz et son budget annexe Bischholtz Lotissement Bernert
- d'autoriser le Maire à signer la convention tripartite correspondante
- d'autoriser le Maire à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires de la présente délibération

5. Lotissement Bernert - vente du lot n° 2

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'un futur acquéreur a donné son accord quant à l'acquisition du lot n°2 d'une surface de 600 m² et propose au conseil d'approuver la vente ce lot.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

VU le permis d'aménager PA 067 044 14 E0001 délivré le 08/12/2014

VU le permis d'aménager autorisé le 8/12/2014 prorogé le 26/09/2017 puis le 4/10/2018

VU le PV d'arpentage réalisé par le Cabinet Dominique Jung géomètre à Saverne et enregistré au service du Cadastre le 09/12/2019

VU la promesse d'achat reçue le 18/02/2022 par Yann MILLER

VU que Yann MILLER, conseiller municipal, a quitté la salle

décide à l'unanimité, moins une abstention :

- de vendre le lot n°2 à 11.000 € TTC de l'are avec calcul de la TVA sur la marge, selon détail ci-après :

Lotissement Bernert	Références cadastrales	Surfaces du lot	Prix de vente HT du lot	TVA sur la marge	Prix de vente TTC du lot
Vente Lot n° 2 sis 14, rue Bernert à Yann MILLER 35, rue Bernert 67340 BISCHHOLTZ	section 01				
	parcelle 329	222 m ²			
	parcelle 331	350 m ²			
	parcelle 336	28 m ²			
TOTAL LOT 2	- €	600 m²	55 330 €	10 670 €	66 000 €

- de retenir l'office notarial d'Ingwiller 3, rue de la Granges aux Dîmes pour l'établissement de l'acte notarié
- d'autoriser le Maire à signer l'acte de vente ainsi que toutes les pièces administratives et comptables y afférentes
- de dire que les frais de rédaction de l'acte sont à la charge de l'acquéreur

6. Demande de réintégration de la parcelle 298 en section 01 dans le domaine privé communal

M. le Maire rappelle :

- que la vente « Consorts Bernhardt à Lepillier/Dorn » des parcelles en section 01 n° 176 et 177 au lieudit « In der Hef » a eu lieu
- qu'un permis de construire PC 067 044 21 R0005 pour une maison d'habitation a été accordé à Lepillier/Dorn
- que la commune est propriétaire de la parcelle 298 situé devant les parcelles n°176 et 177
- la délibération du 29/11/2021 actant la cession d'un bout de la parcelle 298 en section 01 au lieudit « In der Hef »

M. le Maire informe :

- que la vente ne peut être régularisée, la parcelle n'étant pas inscrite au livre foncier au nom de la commune
- qu'elle est classée en nature L (Landes) et fait partie du domaine public communal

- que la parcelle doit être réintégrée dans le domaine privé de la commune
- que la réintégration de la parcelle n'a aucune incidence sur le classement de la voirie communale

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de demander la réintégration dans le domaine privé communal de la parcelle 298 en section 01
- de demander l'enregistrement de cette parcelle au livre foncier
- d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à cette délibération

7. Renumérotation du village

- M. le Maire soumet la version n°6 du projet de renumérotation du village
- La dénomination de la rue d'Ingwiller sera supprimée et sera intégrée dans la rue des Puits
- La renumérotation est prévue à la date du 1^{er} février 2023
- La commune achètera les plaques de rue et les numéros de maison qui seront distribués aux habitants
- Une information sera diffusée dans le flash info du mois de juillet
- Le plan de rue avec la renumérotation sera consultable lors de la cérémonie du 13 juillet 2022

8. Classe de Bischholtz

M. le Maire rappelle :

- que le directeur académique a pris la décision du retrait d'un poste à l'école élémentaire et qu'il restera 3 classes sur notre RPI
- que lors du conseil d'école du 9 juin 2022, les enseignantes ont émis le souhait
- de conserver les 2 classes élémentaires à Mulhausen
- qu'avant prise de décision concernant l'implantation des classes, les Maires du RPI ont demandé des précisions quant à la répartition de l'effectif, les superficies des salles de classe, la sécurité et la pédagogie
- que Mmes Koehl et Wendling ont détaillé ces différents points

A la vue de l'ensemble de ces éléments, le conseil municipal de Bischholtz prend la décision de ne pas maintenir la classe ouverte à Bischholtz. Il y aura donc une classe de maternelle à Schillersdorf et deux classes élémentaires à Mulhausen à la rentrée 2022/2023. Les 66 élèves seront répartis comme suit :

Schillersdorf PS/MS/GS avec Mme Rustenholz :	18
Mulhausen CP/CE1/CE2 avec Mme Wendling :	25
Mulhausen CM1/CM2 avec Mme Koehl :	23

9. Fête nationale

La municipalité :

- organisera la fête nationale du 13 juillet 2022 et invitera les habitants à se retrouver à la salle polyvalente à 19h
- distribuera des brioches aux enfants de 0 à 13 ans présents lors de la soirée
- proposera des knacks préparés par l'APP de Bischholtz

10. Divers

Un flyer sera distribué début juillet et reprendra les informations suivantes :

- Fête nationale du 13 juillet
- Nettoyage des abords
- Remerciements fleurissement
- Conteneur verre
- Renumérotation
- Fermeture classe

Fleurissement :

- De très bon retours sur la distribution 2022
- Fleurissement 2023 : reconduction à discuter avec Christiane Reinhardt, agent technique

Salle polyvalente : appel d'offres en cours de préparation